

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_145

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27/09/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
18	9	21	26

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Daniel GONTHIER

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Valentine SERRANO donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_145

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Le Budget supplémentaire 2024 du Photovoltaïque, d'un montant global de (+) 24 189.39 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 24 189.37 €
- Investissement : (+) 0.02 €

Ainsi, le budget 2024 du Photovoltaïque s'élève à 84 789.39 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 61 189.37 €
- Investissement : 23 600.02 €

	Budget Primitif 2024	Reprise des résultats	Ajustement de crédits	Total Budget 2024 après BS
Fonctionnement	37 000,00		24 189,37	61 189,37
Investissement	23 600,00	0,02		23 600,02
Total Dépenses	60 600,00	0,02	24 189,37	84 789,39
Fonctionnement	37 000,00	24 189,37		61 189,37
Investissement	23 600,00		0,02	23 600,02
Total Recettes	60 600,00	24 189,37	0,02	84 789,39

Les principales modifications de ce budget concernent :

- La reprise des résultats 2023 :
 - o Reprise du déficit d'investissement 2023 de (-) 0.02 € en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
 - o Affectation du résultat de fonctionnement 2023 en recettes d'investissement pour (+) 0.02 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
 - o Reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 de (+) 24 189.37 € en recettes au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- L'augmentation des crédits prévus pour la maintenance des panneaux photovoltaïques (+24 189.37 €).

- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2024 du "budget annexe Photovoltaïque" annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 11/10/2024
ID : 974-249740093-20241002-2024_C_145-DE



Le président de la CIREST

Patrice SELLY